

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Arrêté du 17 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 marais de la Vesle en amont de Reims (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVN0815039A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 13 novembre 2007 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes, des établissements publics de l'Etat et des organismes consulaires concernés,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 marais de la Vesle en amont de Reims » (zone spéciale de conservation FR 2100284) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/50 000 ainsi que sur les deux cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Marne : Beaumont-sur-Vesle, Cormontreuil, Prunay, Reims, Saint-Léonard, Taissy, Val-de-Vesle, Verzenay.

**Art. 2.** – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 marais de la Vesle en amont de Reims figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Marne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

**Art. 3.** – La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 octobre 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de l'aménagement du territoire,*

JEAN-LOUIS BORLOO

*La secrétaire d'Etat  
chargée de l'écologie,*

NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET



SITE NATURA 2000 Marais de la Vesle en amont de Reims (ZSC)  
FR2100284 (Marne)  
Carte au 1/50 000 (fond IGN scan 100) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

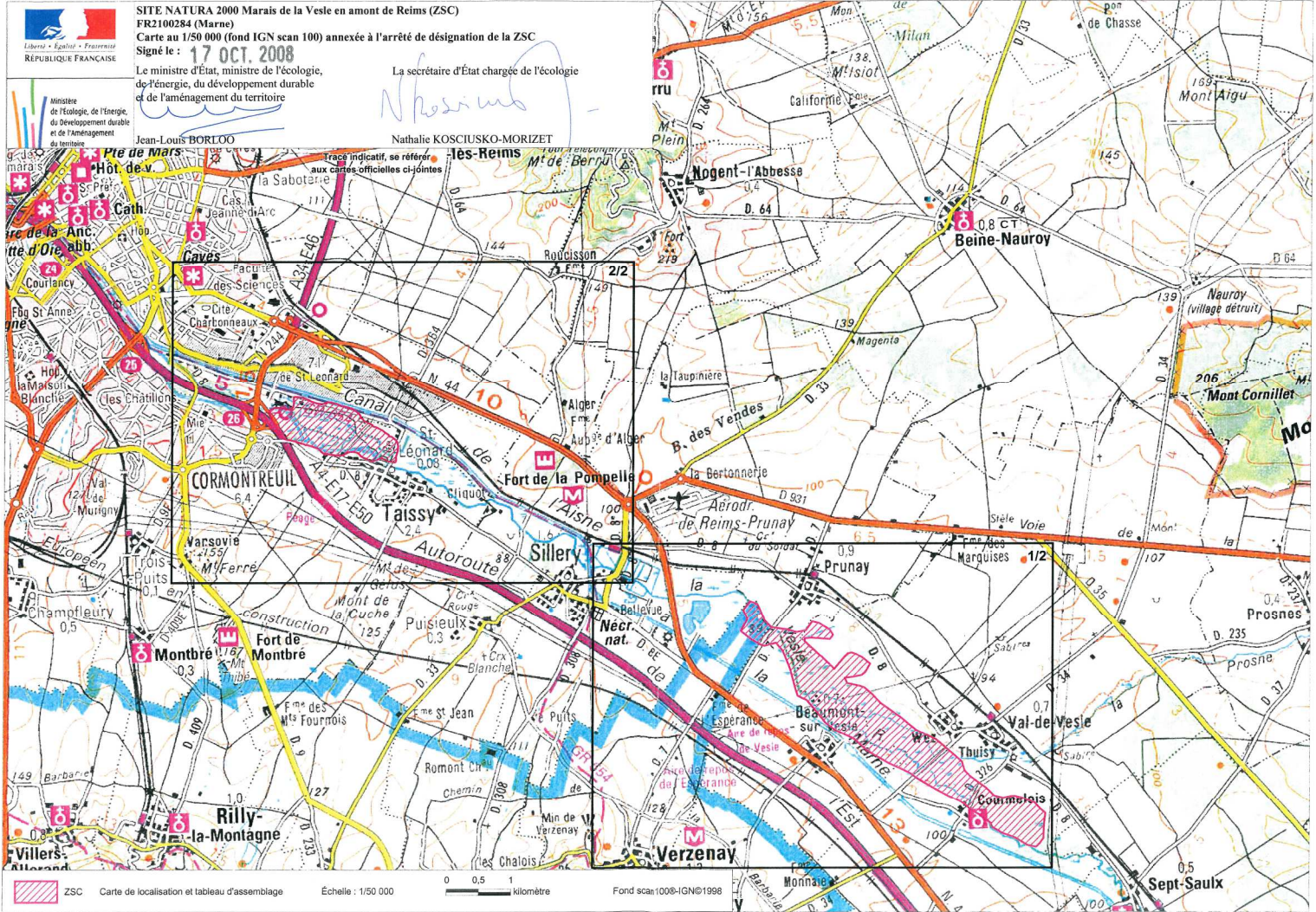
Signé le : **17 OCT. 2008**  
Le ministre d'État, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de l'aménagement du territoire

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

*N. Kosciusko-Morizet*

Jean-Louis BORLOO

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



ZSC Carte de localisation et tableau d'assemblage

Échelle : 1/50 000

0 0,5 1 kilomètre

Fond scan 100B-IGN©1998





Ministère  
de l'énergie,  
du développement durable  
et de l'aménagement  
du territoire

**SITE NATURA 2000 Marais de la Vesle en amont de Reims (ZSC)**  
**FR2100284 (Marne)**

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC  
Signé le: 17 OCT 2008

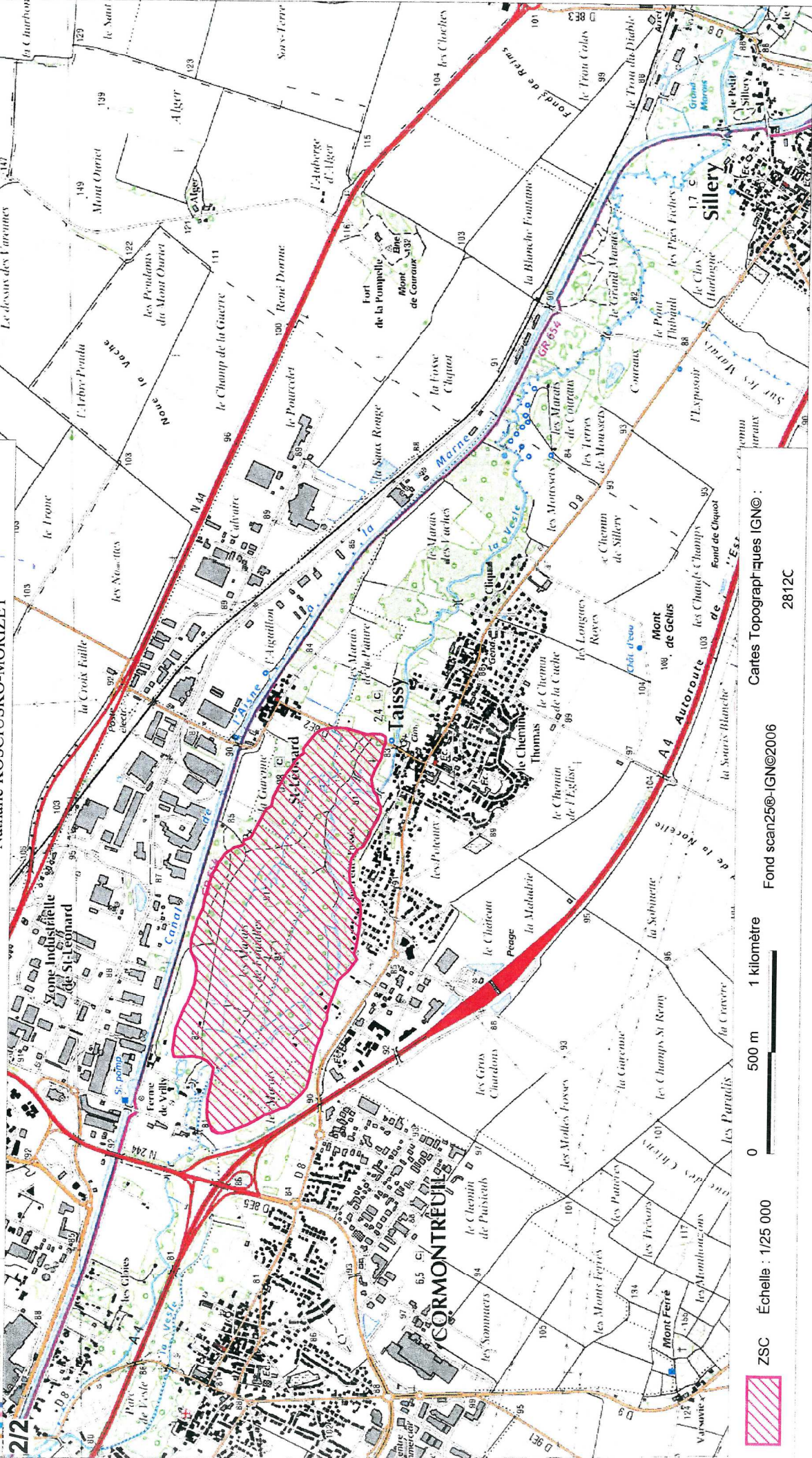
Le ministre d'État, ministre de l'énergie,  
de l'énergie, du développement durable  
et de l'aménagement du territoire

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

*Nathalie Kosciusko-Morizet*

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Jean-Louis BORLOO



ZSC Échelle : 1/25 000



Fond scan25©IGN©2006

Cartes Topographiques IGN© :

2812C



